



## Désaccord pour partage immobilier entre héritier

Par **coco**, le **08/02/2009** à **11:25**

Suite à un testament 3 Héritiers pour une maison traditionnelle.  
2 souhaitent l'acheter le troisième ne s'oppose pas aux autres.  
Peut-on procéder par tirage au sort devant notaire puisqu'il n'y a pas d'autre entente possible ?

Par **Marion2**, le **08/02/2009** à **12:22**

Bonjour,

Un petit bonjour de votre part serait le bienvenu,

Lorsque je lis ce que vous avez écrit, [fluo]2 souhaitent l'acheter et le troisième ne s'oppose pas aux autres[/fluo]...

Tout le monde est d'accord alors ?

Ou alors faut-il comprendre, deux sont d'accord et le 3e s'y oppose ?

Si c'est le cas, il n'est pas possible de procéder à un tirage au sort chez le notaire.  
Il faut une action en justice si le 3e héritier reste sur ses positions.

Par **25ansdesespoir**, le **29/07/2009** à **17:18**

Bonjour

Je suppose que le conflit est entre les deux héritiers qui veulent acheter la maison en pleine propriété

Dans le cadre d'un partage amiable, sous réserve d'égalité en valeur , on peut imaginer toutes les démarches possibles sous réserve qu'elles aboutissent à un accord dans le cas présent, on peut imaginer une enchère entre cohéritiers, soit une proposition sous enveloppe cachetée. Si suite à cela , tout le monde signe l'acte de partage et que chacun paie les soultes dues, il n'y a pas de problème (dans mon cas personnel, un héritier qui semblait avoir accepté le principe de l'enveloppe cachetée s'est fâché )

A noter que la procédure judiciaire est totalement différente, car il faut proposer des lots de valeur presque égale ,Si ce n'est pas possible, la maison sera vendue aux enchères

Cordialement